



# Expatriés : Validez vos acquis de l'expérience

[www.vaexpat.com](http://www.vaexpat.com)

**Vous avez 3 ans d'expérience  
en lien avec le diplôme visé... ?**

La **VAE expatriés** vous permet d'obtenir,  
sans condition de formation ou de diplôme  
préalable, tout ou partie du diplôme  
qui correspond à votre expérience.



**Un dispositif 24/24h et 7/7j**



**Un réseau à votre service**



**Une reconnaissance professionnelle**



[www.vaexpat.com](http://www.vaexpat.com)

**www.vaexpat.com est un dispositif d'aide à la réalisation du parcours de VAE\* à distance pour des français expatriés à l'étranger.**



## **Vous êtes...**

- Une personne amenée à travailler à l'étranger pour un organisme français ou autres...
- Conjoint d'expatrié(e)
- Une personne volontaire internationale

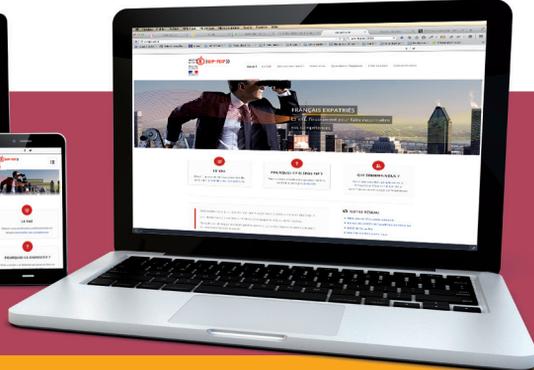
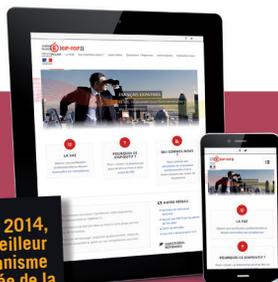
## **Vous souhaitez...**

- Obtenir un diplôme pour faire reconnaître vos compétences pour préparer votre retour en France
- Évoluer sur le plan professionnel
- Sécuriser votre parcours professionnel
- Retrouver un emploi dès votre retour en France

## **Ce site vous permet...**

- De prendre connaissance de la démarche VAE
- De prendre connaissance du dispositif spécifique d'accompagnement à distance
- D'entrer en contact avec nous pour obtenir des renseignements complémentaires et/ou un devis de prestation

**Pour tout public expatrié désirant bénéficier d'un dispositif à distance dans le cadre d'un projet de VAE.**



**www.vaexpat.com**

\* VAE : Validation des Acquis de l'Expérience. Depuis 2003, il est possible d'acquérir des diplômes sans passer par de la formation, en faisant reconnaître les compétences acquises dans son parcours professionnel.



Flashez-moi sur votre smartphone !

**Rectorat - DAFCO**  
19 av. Centre - 78280 Guyancourt - BP 70101  
78053 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX  
dafco-accueil@ac-versailles.fr  
**01 30 83 48 85**

